



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission
NA
Ontario

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Composants électriques, vannes de barrage radiales	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P315-200392/A	Date 2021-01-27
Client Reference No. - N° de référence du client 5P315-20-0392	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-615-8315	
File No. - N° de dossier KIN-0-54180 (615)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-01 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Denbeigh, Andrew	Buyer Id - Id de l'acheteur kin615
Telephone No. - N° de téléphone (613) 484-1586 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Voir ici	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et
services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 INTRODUCTION.....	2
1.2 SOMMAIRE	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 BESOIN.....	10
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 ASSURANCES.....	12
6.12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	13
6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION	13
ANNEXE « A »	14
BESOIN	14
ANNEXE « B »	15
BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	24
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, et les instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

L'Agence Parcs Canada (APC) a besoin d'un certain nombre de composants électriques différents pour effectuer la maintenance des vannes radiales de divers barrages sur la voie navigable Trent Severn (TSW).

Le Canada a l'intention d'octroyer jusqu'à trois (3) contrats pour répondre à ce besoin.

La livraison est requise d'ici le 31 mars 2021.

Les exigences sont détaillées à l'article 6.2 des clauses du contrat subséquent et à l'annexe « A » – Besoin.

Cette demande de soumissions exige que les soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postale offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante: TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 12 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission financière
Section II : Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées.

Section I : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ».

3.1.3 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Critères financiers obligatoires

Toute soumission qui ne répond pas aux critères financiers obligatoires suivants sera considérée comme non recevable et ne sera pas prise en considération :

- a) Les soumissions ne doivent contenir aucune modification de l'annexe « B », Base de paiement, autre que l'ajout des renseignements sur le fabricant, le numéro de pièce des articles, le cas échéant, et le prix unitaire ferme du soumissionnaire pour les articles.
- b) Pour chaque base de prix, les soumissionnaires doivent fournir les prix de tous les articles ainsi que de l'information sur le fabricant et le numéro de pièce de chaque article (si nécessaire) pour être pris en compte. Les soumissionnaires peuvent faire une soumission sur une, deux ou les trois bases de prix.

Par exemple, si une soumission comporte des prix pour tous les articles de la base de prix A, aucun prix pour les articles de la base de prix B, et des prix pour tous les articles de la base de prix C, mais qu'il manque des numéros de pièce dans la base de prix C – partie 1, elle sera considérée comme répondant à la base de prix A uniquement, et seul le prix de la base de prix A sera évalué.
- c) Les soumissions ne doivent contenir aucune condition ni qualification.
- d) Les prix doivent être fermes en monnaie canadienne, exclure les taxes applicables, et ne pas être indexés ni liés à un facteur d'indexation.

4.1.1.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, biens rendus droits acquittés à destination (Campbellford, Ontario), droits de douane et taxes d'accise canadiens compris.

4.3.3 Calcul du prix évalué

Pour chaque article, le prix unitaire du soumissionnaire sera multiplié par la quantité afin de calculer le prix global. La somme du prix global de tous les articles de la base de prix A sera le prix évalué du soumissionnaire pour la base de prix A. La somme du prix global de tous les articles de la base de prix B sera le prix évalué du soumissionnaire pour la base de prix B. La somme du prix global de tous les articles de la base de prix C (partie 1 et 2) sera le prix évalué du soumissionnaire pour la base de prix C.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P315-200392/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P315-20-0392

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54180

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin615
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.2 Méthode de sélection

Pour être déclarée recevable, une soumission doit être conforme à toutes les exigences de l'appel de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires. Il sera recommandé d'octroyer un contrat (se terminant par 001) lié à la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas pour la base de prix A, il sera recommandé d'octroyer un contrat (se terminant par 002) lié à la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas pour la base de prix B, et il sera recommandé d'octroyer un contrat (se terminant par 003) lié à la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas pour la base de prix C. Si une soumission a le prix évalué le plus bas pour plusieurs bases de prix, on recommandera de lui octroyer un contrat qui comprend toutes les bases de prix applicables.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P315-200392/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P315-20-0392

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54180

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin615
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

[2030](#) (2020-05-28), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Exigences relatives à la sécurité

6.3.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 2021-05-31 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 2021-03-31.

6.4.2.1 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Parcs Canada, 12, promenade Trent, Campbellford (Ontario) K0L 1L0

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Andrew Denbeigh
Titre: Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P315-200392/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P315-20-0392

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54180

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin615
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Direction : Région de l'Ontario
Des Acquisitions Kingston
Adresse : 86 rue Clarence, 2ième étage

Téléphone: (613) 484-1586
Télécopieur: (613) 545-8067
Courriel: Andrew.Denbeigh@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada insérera l'information correspondante lors de l'attribution du contrat.]

Le chargé de projet pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur *[à remplir par le soumissionnaire]*

Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Courriel : _____

numéro d'entreprise – approvisionnement : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ *[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada insérera le montant au moment de l'attribution du contrat]*. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

[Le Canada insérera de l'information au l'attribution du contrat]

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2030 (2020-05-28), Conditions générales - besoins plus complexes de biens;
- c) l'Annexe « A », Besoin;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____. [Le Canada insérera de l'information au l'attribution du contrat]

6.11 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.13 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE « A »

BESOIN

1.0 Objectif

L'Agence Parcs Canada (APC) a besoin d'un certain nombre de composants électriques différents pour effectuer la maintenance des vannes radiales de divers barrages sur la voie navigable Trent Severn (TSW). La voie navigable Trent Severn possède douze (12) vannes radiales sur cinq barrages différents qui permettent de réguler l'eau. Ces vannes régulent une quantité d'eau importante, il est donc essentiel qu'elles soient en bon état de fonctionnement.

2.0 Portée des travaux

L'entrepreneur doit fournir les biens énumérés à l'annexe « B », Base de paiement.

Réception : Les livraisons doivent s'effectuer entre 8 h et 16 h du lundi au vendredi. Le chargé de projet doit être informé 48 heures avant la livraison.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

[Remarque aux soumissionnaires : Tout le texte en italique de cette annexe sera supprimé du contrat attribué.]

Le contrat subséquent contiendra la ou les bases de prix applicables, conformément à l'article 4.2 de l'appel de soumissions, Base de sélection.

Les prix indiqués dans le présent document sont fermes et tout compris en dollars canadiens, biens rendus droits acquittés à l'Agence Parcs Canada, 12, promenade Trent, Campbellford (Ontario) K0L 1L0, droits de douane et taxes d'accise canadiens compris, à l'exclusion de la TVH. La TVH n'est pas comprise dans les prix ci-dessous et sera indiquée comme un élément distinct sur toutes les factures.

Base de prix A :

[Remarque aux soumissionnaires : Bien que des produits équivalents soient acceptables pour les produits énumérés dans la base de prix A, le Canada n'est pas au courant de l'existence de tels produits. Par conséquent, si un soumissionnaire souhaite proposer des produits équivalents dans sa soumission, il doit contacter l'autorité contractante, au moins sept jours avant la date et l'heure de clôture des soumissions, et proposer les produits équivalents. Pour être considérés comme équivalents, les produits doivent présenter la même forme, le même ajustement, la même fonction et la même qualité que les articles précisés dans la base de prix A. Si le Canada est mis au courant de produits équivalents et confirme l'équivalence, la demande de soumissions sera modifiée pour tenir compte de ce changement et indiquera les produits équivalents approuvés. Si un soumissionnaire propose un produit autre que les appareils de chauffage Caloritech répertoriés ci-dessous, ou qu'un équivalent approuvé dans une modification, la soumission sera considérée comme non recevable.]

Thermoplongeurs

L'entrepreneur doit fournir les thermoplongeurs répertoriés ci-dessous :

Fabricant : Caloritech

N° d'article	Quantité	Description	Prix unitaire
1A	24	Longueur : 4 m (13 pi) Volts : 600 Watts : 2000 Phase : 3	_____ \$/appareil de chauffage
2A	12	Longueur : 3 m (10 pi) Volts : 600 Watts : 2000 Phase : 3	_____ \$/appareil de chauffage
3A	8	Longueur : 4,6 m (15 pi) Volts : 600 Watts : 750 Phase : 3	_____ \$/appareil de chauffage

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P315-200392/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P315-20-0392

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54180

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin615
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4A	8	Longueur : 4,6 m (15 pi) Volts : 600 Watts : 1500 Phase : 3	_____ \$/appareil de chauffage
----	---	--	--------------------------------

Base de prix B :

[Remarque aux soumissionnaires : Bien que des produits équivalents soient acceptables pour les produits énumérés dans la base de prix B, le Canada n'est pas au courant de l'existence de tels produits. Par conséquent, si un soumissionnaire souhaite proposer des produits équivalents dans sa soumission, il doit contacter l'autorité contractante, au moins sept jours avant la date et l'heure de clôture des soumissions, et proposer les produits équivalents. Pour être considérés comme équivalents, les produits doivent présenter la même forme, le même ajustement, la même fonction et la même qualité que les articles précisés dans la base de prix B. Si le Canada est mis au courant de produits équivalents et confirme l'équivalence, la demande de soumissions sera modifiée pour tenir compte de ce changement et indiquera les produits équivalents approuvés. Si un soumissionnaire propose un produit autre que les moteurs Lincoln Motors/Max Motion répertoriés ci-dessous, ou qu'un équivalent approuvé dans une modification, la soumission sera considérée comme non recevable].

Moteurs

L'entrepreneur doit fournir les moteurs répertoriés ci-dessous :

N° d'article	Quantité	Description		Prix unitaire
1B	3	Fabricant	Lincoln Motors/Max Motion	_____ \$/moteur
		Puissance	3 hp	
		Type	Conception Nema « C »	
		Fréquence de rotation	1200 tr/min	
		Phase	3	
		Hertz	60	
		Tension	575	
		Cadre	213TCZ	
		Corps	Double face C avec pieds	
		Arbre	Double extension	
		Enveloppe	Totalement fermé non ventilé (TENV)	
		Protection	IP55	
		Frein	Frein à cisaillement Midwest Electric 8724-050-10H	

2B	3	Fabricant	Lincoln Motors/Max Motion	_____/moteur
		Puissance	5 hp	
		Type	Conception Nema « C »	
		Fréquence de rotation	1200 tr/min	
		Phase	3	
		Hertz	60	
		Tension	575	
		Cadre	213TCZ	
		Corps	Double face C avec pieds	
		Arbre	Double extension	
		Enveloppe	Totalement fermé non ventilé (TENV)	
		Protection	IP55	
		Frein	Frein à cisaillement Midwest Electric 8724-050-10H	
3B	11	Fabricant	Lincoln Motors/Max Motion	_____/moteur
		Matériau	Acier inoxydable	
		Puissance	½ hp	
		Type	Conception Nema « C »	
		Fréquence de rotation	3600 tr/min	
		Phase	3	
		Hertz	60	
		Tension	575	
		Cadre	56C	
		Enveloppe	Totalement fermé non ventilé (TENV)	
		Protection	IP66	
		Modèle	MPS-134	
		Appareil de chauffage	Livré avec un appareil de chauffage installé en usine, monophasé, 60 Hz, 120 V	

Base de prix C :

[Remarque aux soumissionnaires : L'information relative au fabricant et au numéro de pièce doit être fournie pour tous les articles de la partie 1 de la base de prix C. L'information relative au fabricant et au numéro de pièce doit être fournie pour tous les articles de la partie 2 de la base de prix C lorsque l'on propose un produit équivalent. Si l'information relative au fabricant et au numéro de pièce n'est pas fournie pour les articles de la partie 2 de la base de prix C, cela signifie que le soumissionnaire doit préciser le fabricant et la pièce. Pour être considérés comme équivalents, les produits doivent présenter la même forme, le même ajustement, la même fonction et la même qualité que les articles précisés dans la base de prix C.]

Partie 1 – Composants du panneau du centre de contrôle des moteurs

L'entrepreneur doit fournir les composants électriques répertoriés ci-dessous :

N° d'article	Quantité	Description	Fabricant/N° de pièce	Prix unitaire
1C	2	Mécanisme de déconnexion monté sur panneau de 100 A triphasé 600 V avec poignée pour installation sur la porte avec verrouillage	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
2C	2	Disjoncteur 600 V triphasé 60 A à installer dans un panneau sur une plaque arrière	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
3C	4	Disjoncteurs 600 V triphasé 15 A à installer dans un panneau sur une plaque arrière	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
4C	6	Disjoncteurs 600 V triphasé 30 A à installer dans un panneau sur une plaque arrière	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
5C	2	Disjoncteur 600 V triphasé 20 A à installer dans un panneau sur une plaque arrière	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
6C	2	Transformateur 7 ½ KVA 600 V – 120/240 V monophasé	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
7C	6	Disjoncteur unipolaire 120 V 15 A monté sur rail DIN	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
8C	14	Disjoncteur unipolaire 120 V 20 A monté sur rail DIN	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
9C	2	Disjoncteur bipolaire 120 V 30 A monté sur rail DIN	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
10C	4	Transformateur de contrôle 115 V – 24 V 150 VA	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité

11C	4	Thermostat avec sondes permettant d'installer le thermostat dans le panneau et de relier les sondes aux 120 V extérieurs pour le contrôle des relais	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité
12C	2	Panneau en acier inoxydable de 183 cm (72 po) de hauteur par 91 cm (36 po) de largeur et 40,6 cm (16 po) de profondeur (ou plus) avec plaque arrière et porte de panneau intérieure.	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité
13C	2	Interrupteurs de porte pour le panneau permettant d'allumer la lumière intérieure	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité
14C	2	Poignées de porte pour le panneau ci-dessus dans lesquelles on peut glisser un cadenas pour les verrouiller	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité
15C	4	Lampe témoin extérieure rouge de 30 mm à bouton-poussoir	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité
16C	4	Lampe témoin extérieure ambrée de 30 mm à bouton-poussoir	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité
17C	4	Lampe témoin extérieure verte de 30 mm à bouton-poussoir	Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité

Partie 2 – Pièces diverses :

N° d'article	Quantité	Description	Fabricant/N° de pièce	Prix unitaire
18C	8	Contacteur 30A	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 100-C30D00 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____\$/unité

Solicitation No. - N° de l'invitation
 5P315-200392/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 5P315-20-0392

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-0-54180

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin615
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

19C	6	Contacteur 9A	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 100-K09D10 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
20C	4	Contacteur pour/rév.	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 104-C09D22 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
21C	4	relais	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 193-ED1DB Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
22C	6	Minuterie	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 100-FPTA30 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
23C	6	Minuterie	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 100-FPTB30 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité

24C	2	Bouton-poussoir du voyant del rouge	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800H-QRBH2R Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
25C	2	Bouton-poussoir du voyant del ambré	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800H-QRBH2A Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
26C	2	Bouton-poussoir du voyant del vert	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800H-QRBH2G Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
27C	2	Interrupteur du sélecteur	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800H-JR91 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
28C	2	Bouton-poussoir	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800H-QRAH2R Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité

29C	2	Interrupteur du sélecteur	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800H-HR2 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
30C	2	Interrupteur à arrêt d'urgence E-stop	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800H-FRXTQH2RA1 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
31C	2	Cale isolante	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800T-XD1 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
32C	2	Cale isolante	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 800T-XD2 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P315-200392/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P315-20-0392

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54180

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin615
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

33C	5	Totalisateur à 8 chiffres 115/230 vac	Fabricant : Dynapar Corp. N° de pièce : MCJR1S00 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité
34C	5	Diff. ext. LD 7 broches 3/8 SGL.5-26V	Fabricant : Allen Bradley N° de pièce : 2205001240 Ou l'équivalent : Fabricant : _____ N° de pièce : _____	_____ \$/unité

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P315-200392/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P315-20-0392

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-0-54180

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin615
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Dépôt direct (national et international)